DOSSIER DE AUTORISATION DE TRAVAUX SUR ERP RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

Dossier:

AT 031547 21 U0010

Déposé le : 16/12/2021 Adresse des travaux :

2 RUE DANIELLE CASANOVA

31600 SEYSSES

ere Bh

Demandeur:

1 1 0 0 0 0 0 0 0 3 8 2

BURGER KING CONSTRUCTION

REPRÉSENTÉ(E) PAR MADAME COMBET RONE

MARYLINE

34 RUE MOZART

_

92110 CLICHY

FRANCE

Demandeur(s) co-titulaire(s): ----

Affaire suivie par : le Service de la Prévention et gestion des Risques en ce qui concerne la Sécurité Incendie - 40 Avenue Roger Salengro - 13003 SEYSSES (Tél 04.91.55.41. 28 ou 31)

et la Division des Personnes Handicapées pour la partie Accessibilité - Immeuble « Communica » – 2 Place François Mireur – 13233 SEYSSES Cedex 20 (Tél : 04 91 55 92 44 – Fax : 04 91 55 92 50 – Courriel : dph@mairie-SEYSSES.fr).

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une autorisation de construire, d'aménager, ou de modifier un établissement recevant du public. Le délai d'instruction de votre dossier est de **QUATRE MOIS**. Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Information : le dossier d'autorisation de travaux sur un établissement recevant du public porte sur des travaux qui ne sont pas de nature à modifier la destination des locaux ni l'aspect extérieur.

Fait à SEYSSES, le 16/12/2021

Cachet de la Mairie



Votre dossier d'autorisation de construire, d'aménager, ou de modifier un établissement recevant du public va être instruit :

Par le Service de la Prévention et gestion des Risques en ce qui concerne la Sécurité Incendie (40 Avenue Roger Salengro – 13003 - SEYSSES Tél 04.91.55.41. 28 ou 31

Par la Division des Personnes Handicapées pour la partie Accessibilité (Immeuble « Communica » – 2 Place François Mireur – 13233 SEYSSES Cedex 20 (Tél : 04 91 55 92 44 – Fax : 04 91 55 92 50 – Courriel : dph@mairie-SEYSSES.fr).

Tout dépôt de pièces complémentaires devra être effectué au Service des Autorisations d'Urbanisme 40 Rue Fauchier 13002 SEYSSES

NB : La page 3/3 du document est conservée par l'Administration.